



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Site de la concession automobile Bauer et projet de construction d'une concession automobile de marque XPENG Grande Rue à Saint Witz (95)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

BAUER PARIS SAINT-WITZ

Raison sociale

N° SIRET

7 7 5 6 6 9 4 0 1 0 0 0 7 4

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

TANFIN

Prénom(s)

Thierry

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. b Aires de stationnement / Dépôt de véhicules	Concession automobile avec 353 places de stationnement destinées au stockage de véhicules.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'opération consiste en la construction d'une concession automobile (marque XPENG) sur une réserve foncière d'un site de 28 014 m² qui accueille une concession automobile (marque AUDI et Occasions).

Le bâtiment principal existant est conservé dans son intégralité et non modifié.

Il continuera d'accueillir les activités actuelles, sans modification de sa structure ou de son fonctionnement.

Le projet concerne la création de trois showrooms dans un nouveau bâtiment de 1080 m² et d'aménager une voie et des stationnements dédiés à la marque XPENG.

Cela entraîne le retrait de quelques places de stationnement existantes.

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à créer trois showrooms sur l'avant de la parcelle, dédiés aux marques X-Peng, Chery, et une future marque à définir.

La situation de cette nouvelle concession permet une bonne visibilité depuis la Grande Rue et l'amélioration de la présentation des véhicules exposés, sur une concession existante, équipée d'un atelier de réparation et d'une carrosserie déjà connue dans ce secteur géographique du nord-est parisien.

L'implantation de 3 showrooms permet de préserver les activités préexistantes, de garantir une cohérence architecturale et fonctionnelle avec le bâtiment existant, et de maintenir les circulations avec des accès clairs et sécurisés pour les clients, les piétons et les véhicules de livraison.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La construction de la nouvelle concession implique les travaux suivants :

- Travaux préparatoires du terrain : décapage de la terre végétale au droit de la construction et des aménagements annexes, dépose de 6 places de stationnement,
- Terrassement généraux : préparation de la plateforme bâtiment (comblement du fossé et aplannissement du merlon existants), voiries et stationnements, et du bassin de gestion des eaux pluviales,
- Réalisation des infrastructures d'assainissement (eaux usées, eaux pluviales) et des réseaux divers,
- Construction du bâtiment (gros oeuvre puis second oeuvre),
- Réalisation des ouvrages extérieurs (séparateur d'hydrocarbures, bassin de rétention-infiltration),
- Aménagement des voiries et équipement de voiries,
- Aménagements paysagers, y compris bassin de rétention-infiltration,
- Mise en place des panneaux photovoltaïques en toiture.

L'accès à la parcelle se fait par la Grande rue, tout comme l'accès camions de transports de véhicules et l'accès pour les travaux de construction.

Le site est entièrement clôturé et le restera durant la phase travaux.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase d'exploitation, la concession Audi reste dans sa configuration et son fonctionnement actuels.

Les activités exercées sont conservées : accueil clientèle, ateliers mécanique et de carrosserie.

Une zone de lavage sous auvent est intégrée pour le nettoyage des véhicules et un espace de tri des déchets est organisé pour les déchets issus de l'atelier et une partie est dédiée au tri des ordures ménagères.

Les parkings sont en majeure partie occupés par les véhicules d'exposition. Des places seront également réservées pour le stationnement de la clientèle et des salariés respectivement devant le bâtiment principal et en périphérie.

Le site comprendra :

- un bâtiment principal de 2358 m² (accueil clients, atelier mécanique et carrosserie) - construit en 2015-16
- un bâtiment de 388 m² sous auvent servant au tri des déchets, au lavage et à la distribution de carburant (non ouverte au public) - construit en 2015-16
- un bâtiment de 1080m² à construire,
- des voies de circulation et aires de stationnement - aménagées en 2017 et à compléter autour du nouveau bâtiment,
- des espaces verts périphériques,
- un bassin aérien de rétention-infiltration à l'est du site, de 3.75 m de fond (volume de 3500 m³ environ)
- un bassin paysager de rétention-infiltration de 180 m³ utile (peu profond), dédié au nouveau bâtiment et abords
- deux cuves de récupération des eaux de toiture pour le lavage des véhicules (mises en place en 2015-16).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet a été soumis à un dossier de déclaration Loi sur l'Eau en 2016, pour la régularisation du bassin d'infiltration créé en 2016 et pour la création d'un rejet à débit régulé vers le réseau communal de Survilliers suite à sa montée en charge en mai 2016 (événement exceptionnel).

Le dossier Loi sur l'eau (V2 du 31/01/2017) a reçu un avis favorable de la Police de l'eau le 4 mai 2017.

Le PC modificatif de la concession Audi Occasions a été accordé en 2016.

Le PC de la nouvelle concession est en cours d'élaboration.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface terrain	28 014 m ²
Surface voies et stationnements totale (surface projet)	15 850 m ² (2380 m ²)
Emprise au sol des bâtiments (surface projet)	3966 m ² (1080 m ²)
Nombre de places de stockage (nombre lié au projet)	353 u (21 u)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 67 Voie : Grande Rue

Lieu-dit :

Localité : Saint-Witz

Code postal : 9 5 4 7 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 2 ° 5 4 , 7 3 " 6 Lat. : 4 9 ° 0 9 , 0 4 " 2

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de Saint Witz (dernière version approuvée 15/07/25) : Zone Ueco-b, correspondant à un secteur à vocation économique dédié à des activités mixtes

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF la plus proche du site correspond au Bois de Morrière (référéncé 220014325) : ZNIEFF de type I présente à 2,7 km au nord
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le site est situé à 550 m au sud du Parc Naturel Régional "Oise-Pays de France".

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	PPBE des infrastructures de l'Etat dans le Val d'Oise (approuvé le 26/06/2025) : le site est concerné dans sa globalité par le bruit issu de l'autoroute A1, classée en catégorie 1 (d=300m).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Aucune zone humide n'est référencée sur le site ou à proximité par la DRIEAT.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPRT approuvé par arrêté préfectoral du 17 juin 2011 Usine NCS Pyrotechnie et Technologies (classée SEVESO seuil haut)
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le site est en limite d'enveloppe de risque d'explosion en masse de NCS localisé à l'ouest à 150m de la concession.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Site en activité depuis 2015-16, sans incident déclaré (au BARPI) Auparavant, terrain agricole délaissé Proximité de 2 ICPE : NCS (au nord-ouest) et JPG (au nord)
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	ZRE de l'Albien (code 03001) : nappe à grande profondeur constituant une réserve stratégique d'eau potable
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Les captages AEP présents dans les environs sont situés à plus 3,5 km à Marly la Ville. Il n'y pas de captage AEP sur le territoire communal. Le site n'est compris dans aucun périmètre de protection de captage.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	- Forêts picardes : massif des trois forêts et bois du Roi (Directive Oiseaux:FR2212005) au nord à 2,8km - Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville (Directive Habitats :FR2200380) au nord à 4km
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	L'eau potable provient des forages du SIECCAO dans la nappe de l'Yprésien. La consommation est liée aux besoins du personnel et des clients (Total des effectifs : personnel = 30, public = 145 maximum) Le lavage de véhicules est réalisé exclusivement avec la récupération des eaux de toiture (capacité de stockage de 500 m³).
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Nivellement du terrain en déblai-remblai pour la réalisation du nouveau bâtiment, avec talus créé à l'est et creusement du bassin d'infiltration-retention peu profond
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Apport de matériaux pour la réalisation des aménagements (voiries, gros œuvre)
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Granulats, enrobés

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet se raccorde aux réseaux AEP et EU. Un ouvrage de gestion des eaux pluviales est créé avec infiltration + rejet vers le réseau de Survilliers, via les ouvrages existants (fossé et bassin de rétention-infiltration) dans les mêmes conditions qu'actuellement (conforme au DLE de 2017).
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le site accueille peu d'espaces verts, en dehors de la réserve foncière qui présente une pelouse avec 4 robiniers plantés en 2016-17 (espèce exotique envahissante sans intérêt écologique) et des couverts végétaux horticoles (chèvrefeuille arbustif, millepertuis rampant). Cependant, le site est bordé par deux linéaires boisés à l'est et au sud en limite parcellaire (autoroute, Novotel). Il est également situé à proximité de NCS qui présente un patrimoine arboré conséquent.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site a été construit en 2015-16 sur un ancien terrain en déprise agricole. Aucun habitat d'intérêt n'y est présent.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet s'inscrit sur une réserve foncière au sein d'une concession automobile dans un secteur économique à activités mixtes (zone Ueco-b du PLU).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	La parcelle est située en dehors des zones à risque définies au PPRT de NCS.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Le trafic généré restera quasiment identique à l'actuel : - clients : une dizaine par jour actuellement, avec augmentation attendue sur le projet - employés +5 - livraison véhicules : en faible augmentation en lien avec le projet Au vu de l'environnement alentour (A1, secteur d'activités économiques et logistiques), l'impact sur le trafic est jugé faible.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Le site produit peu de bruit. Le déplacement des véhicules est occasionnel sur site. L'atelier est quant à lui confiné et n'occasionne pas de bruit extérieur.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le site est concerné par des nuisances sonores de par sa proximité à l'A1 (50m)
	Engendre-t-il des odeurs ?	☒	☐	Le système de filtration mis en place dans l'atelier n'engendre pas d'odeur ni à l'intérieur et ni à l'extérieur de la concession.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Uniquement possible en phase chantier. L'atelier ne génère pas de vibration.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le site est éclairé via les lampadaires présents sur le parking et sur les façades du bâtiment.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Par le trafic routier de l'A1
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Le bâtiment actuel est chauffé au gaz. Le projet disposera de climatiseurs réversibles pour les bureaux et les showrooms.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Eaux usées (sanitaires, lavage véhicules) / EP toitures récupérées, EP voiries prétraitées puis infiltrées et rejet de l'excédent à débit limité vers réseau via un fossé privé externe au site
	Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Évacuation EU vers la STEU d'Asnières sur Oise EP utilisées pour le lavage, infiltrées, et excédent rejeté à débit limité vers le réseau de Survilliers

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les huiles usagées et autres fluides liés à l'activité d'entretien et réparation des véhicules sont gérés par l'exploitant par contrat avec des entreprises spécialisées et privées.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les concessions génèrent la production de déchets domestiques de par l'activité professionnelle sur site. L'atelier existant engendre également des déchets inertes qui sont triés . Tout déchet est recyclé (ferraille, peinture, carrosserie..) en filière spécialisée en respectant une charte de recyclage "Charteco".
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet s'installe sur une réserve foncière dans un site d'activités économiques, en conformité avec le PLU.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet s'inscrit sur un site d'activités construit en 2015-16.

L'imperméabilisation globale du site est importante, malgré la mise en oeuvre de revêtements semi-perméables (type evergreen) au droit des places de stationnement du projet. la gestion des eaux pluviales permet de tamponner les ruissellements supplémentaires générés.

Deux autres projets de moins de 3 ans sont recensés par la DRIEAT dans un rayon de 5km : Extension de la Zone d'Activités de la Barogne à Moussy le Neuf (77) – Avis du 03/11/2021 et Projet de création d'un parc d'activités économiques « Terre de Guepelle » à Saint Witz (95)

Ces aménagements ne semblent pas présenter d'impacts cumulés avec le projet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

La déclaration "Loi sur l'eau" déposée début 2017 pour le rejet en milieu naturel (rubrique 2.1.5.0) intégrant l'infiltration et le rejet vers le réseau de Survilliers, a reçu un avis favorable le 14 mai 2017.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet s'oriente vers une gestion alternative des eaux pluviales, contrainte par une faible perméabilité des sols.

Il est prévu la création d'un bassin de rétention-infiltration végétalisé, qui se rejettera également à débit limité vers le bassin existant sur le site.

Lors des épisodes pluviométriques exceptionnels, le bassin existant peut se rejeter à débit limité vers un fossé localisé en bordure de talus autoroutier (A1) sur la parcelle voisine (occupée par l'entreprise JPG). L'exutoire de ce fossé est le réseau d'eaux pluviales de Survilliers.

En 2016-17, le bassin d'infiltration existant a dû faire l'objet d'une adaptation pour pallier au risque de débordement vers l'autoroute A1 au printemps 2016 (événement exceptionnel). La création d'un rejet régulé vers le réseau, via un fossé du site voisin, a permis de sécuriser le volume disponible, en lien avec une infiltration insuffisante.

Les eaux issues des zones circulées sont prétraitées par des séparateurs à hydrocarbures avant leur arrivée dans les bassins d'infiltration.

Les eaux de pluie issues des toitures des bâtiments existants sont valorisées pour le lavage des véhicules (2 cuves de rétention).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Construction sur une réserve foncière d'un site en activité, au sein d'une zone d'activités en bordure de l'autoroute A1

Peu d'enjeux significatifs, en dehors de la gestion des eaux pluviales dans un contexte de faible perméabilité et manque d'exutoire superficiel

Une notice hydraulique est jointe au dossier de PC.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Notice d'accompagnement du formulaire CERFA N°14734-04	☒
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☐

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☐

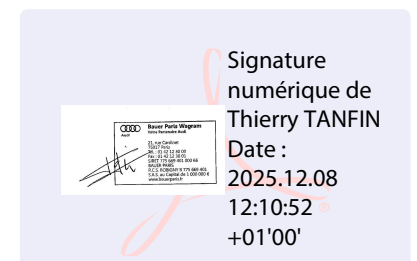
Nom	TANFIN
-----	--------

Prénom **Thierry**

Qualité du signataire	Directeur Général
-----------------------	-------------------

Ä St Witz

Fait le 08/12/2025



Signature du (des) demandeur(s)